SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 8 août 2016 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

1- Rock Côté
2- Vanessa Daigle
3- Solanges Thibault
4- Dannie Mercier
5- Jean-Marie Rodrigue
6- Claude Blais

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-16-102 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 8 août 2016 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Avis de motion «Projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus»
6. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 359 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus

7. Avis de motion « Projet de règlement numéro 371 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
8. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 371 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
9. Demande de moratoire- Projet Optilab
10. Reconnaissance des infrastructures numériques
11. FETPEU-Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées
12. Publication de l'appel d'offres publique sur SEAO numéro 2016-01
13. Formation d'un comité de sélection pour les soumissions reçues suite à l'appel d'offres numéro 2016-01
14. Demande et acceptation de la soumission concernant l'asphaltage de la patinoire pour le projet d'amélioration du parc municipal
15. Amélioration du parc municipal existant
16. Colloque annuel-ADMQ
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de question(s)
20. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-16-103 **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2016 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2016 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-16-104 **ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2016 totalisant 25 615.73$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 30 totalisant 10 288.35$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 852.68$
Voirie	1 307.29$
Calcium	8 291.83$
Eau potable	607.12$
Eaux usées	239.00$
Déchets domestiques	3 596.72$
Sentier	335.57$
Terrain de jeux	1 209.30$
Remises fédérales et provinciales	3 422.72$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2016.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-16-105 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Vanessa Daigle, comme mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre et novembre.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, la mairesse suppléante peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Vanessa Daigle pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2016.

ADOPTE

NO-16-106 **AVIS DE MOTION«PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 359 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS»**

SOLANGES THIBAULT donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 370 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement numéro 370 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement.

NO-16-107 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 359 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique) ;

Attendu que parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 août 2016;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement 359 relatif au Code d'éthique et de

déontologie des élus.

ADOPTE

NO-16-108 **AVIS DE MOTION « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

SOLANGES THIBAULT donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un projet de règlement numéro 371 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 371 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement numéro 371 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement.

NO-16-109 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique) ;

Attendu que parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 août 2016;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement numéro 371 modifiant le règlement 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-16-110 **DEMANDE DE MORATOIRE PROJET OPTILAB**

Attendu le projet d'optimisation des laboratoires des différents centres de santé québécois, le projet « Optilab »;

Attendu que ce projet a pour objectif de réorganiser le travail d'analyse des échantillons de façon à en centraliser une grande partie dans des « laboratoires serveurs » qui desserviront une région complète;

Attendu que l'Hôpital de Thetford Mines fait partie de la grappe de Chaudière-Appalaches et que le laboratoire serveur qui lui est attitré est celui de l'Hôtel-Dieu de Lévis;

Attendu que ce changement de pratique a pour conséquence de faire diminuer de façon marquée le volume d'échantillons soumis à l'analyse dans les locaux de l'Hôpital de Thetford Mines;

Attendu qu'il est anticipé que le projet d'optimisation des laboratoires ait des impacts socio-économiques significatifs directs et indirects pour la MRC des Appalaches, plus particulièrement pour la Ville de Thetford Mines, compte tenu qu'il est prévu l'abolition de plusieurs postes de technologistes médicales au sein de l'Hôpital de Thetford Mines et qu'il en résultera, par voie de conséquence, une perte d'emplois de qualité pour notre territoire;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît que certains ajustements devront être prévus localement afin d'amenuiser les impacts des contraintes géographiques et de planifier efficacement le transport des échantillons;

En conséquence, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Vanessa Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la MRC des Appalaches appuie la demande de décréter un moratoire relativement au déploiement du projet « Optilab »;

De plus, dans la poursuite des travaux du ministère visant à revoir la structure de ce secteur d'activités, il est résolu :

Que la MRC des Appalaches demande au ministre d'assurer aux patients de l'Hôpital de Thetford Mines l'obtention des résultats des analyses dans le même délai que celui observé présentement;

Que la MRC des Appalaches demande au ministre, dans le cadre des travaux de planification et d'approbation du menu d'analyses du laboratoire associé de l'Hôpital de Thetford Mines de valoriser l'expertise des technologues qui y sont en fonction;

Que la MRC des Appalaches témoigne de sa préoccupation concernant la préservation de l'intégrité et de la qualité des échantillons qui seraient transportés vers le « laboratoire

serveur », étant donné les contraintes géographiques de notre région, dont notamment l'étendue du territoire, l'absence d'une autoroute et le relief accidenté des voies de circulation;

Que la Ville de Thetford Mines s'associe à la MRC des Appalaches pour faire les représentations nécessaires auprès des ministres concernés, soit le ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et le député de Lotbinière-Frontenac et ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de même que du conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches à l'effet d'assurer le remplacement des emplois perdus au sein de la MRC des Appalaches par des emplois comparables dans le domaine des services de santé et des services sociaux dans l'éventualité de l'actualisation du projet OPTILAB.

ADOPTE

NO-16-111 **RECONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES**

Attendu que cinq ans après le dévoilement du rapport du Groupe de travail provincial sur les collectivités rurales branchées et ses recommandations pour démocratiser l'accès à la téléphonie cellulaire et l'Internet partout sur le territoire, plusieurs représentants politiques de la ruralité dénoncent toujours et encore un sous-développement numérique chronique et persistant loin des grands centres urbains;

Attendu qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et un accès à Internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs;

Attendu que pour les résidents des régions rurales et éloignées, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice;

Attendu qu'en lien avec cette problématique, la MRC des Appalaches, représentée par son préfet et sa directrice générale, s'est rendu à Ottawa aux audiences publiques du CRTC pour dénoncer cette situation;

Attendu que jadis, l'économie principale passait par nos routes et celles-ci jouissent de subventions gouvernementales et que nous considérons qu'à présent la voie numérique est la voie de l'avenir ;

Attendu qu'à cette époque où nos élus redoublent d'imagination pour occuper nos territoires il faut être conscient qu'un terrain sans connexion Internet ou cellulaire restera vacant ;

Attendu que le télétravail, l'achat et la formation en ligne est accessible pour tous les résidents des centres urbains, nous assistons impuissant à l'exode de nos jeunes et moins jeunes en région vers ces noyaux urbains;

Attendu que l'absence ou la faible couverture Internet haute vitesse et cellulaire dans les milieux ruraux menace le développement économique de communautés entières;

Attendu que plusieurs municipalités rurales n'ont aucune couverture cellulaire, ce qui est inconcevable en 2016 et que lorsque celle-ci est disponible les couts en sont abusifs;

Attendu qu'il est déplorable de constater la faiblesse de la couverture Internet haute vitesse malgré des années de promesses faites par les compagnies de télécommunications ou des autorités responsables;

Attendu qu'un virage numérique est absolument nécessaire puisque la ruralité au Québec est présentement considérée comme les lieux sous-développés du numérique;

Attendu qu'à ce jour, en 2016, et ce à travers la province, près de 800 000 ménages n'auraient pas accès ou disposeraient d'une connexion médiocre à l'Internet ;

Attendu que l'avènement de l'ère numérique a profondément modifié tous les aspects de la société ;

Attendu qu'Internet est un outil qui favorise la croissance économique, les débouchés commerciaux et les liens entre les communautés, les familles et les gens d'un bout à l'autre des régions, du pays et des continents ;

Attendu qu'il est impératif que les régions rurales puissent avoir accès à la haute technologie pour que les entreprises locales demeurent concurrentielles par rapport à celles des milieux urbains et pour que les communautés soient en mesure de retenir les familles et même d'en attirer des nouvelles ;

Attendu que l'ascension de l'ère numérique est un moteur de développement économique pour l'ensemble du Québec et de ses régions ;

Attendu que nous vivons une véritable révolution du savoir, de la communication et de la technologie qui s'inscrit au cœur de la croissance et de la compétitivité ;

Attendu qu'au cours de la prochaine décennie, l'émergence des technologies numériques novatrices continueront de bouleverser les façons de faire des entreprises et des consommateurs québécois ;

Attendu que nous élaborons des stratégies, nous mettons des actions en place pour dynamiser notre territoire, mais sans accès à la solution de base il sera impossible d'atteindre nos objectifs ;

Attendu que la démocratisation de l'Internet à haute vitesse et du cellulaire sur l'ensemble de la ruralité du Québec devrait cesser d'être vue comme un coût, mais plutôt être considérée comme un investissement, si l'on veut s'assurer que nos régions soient porteuse de richesse et de développement économique ;

En conséquence, il est proposé par Rock Côté, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles

ADOPTE

NO-16-112 **FEPTEU-FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la présentation du projet pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées dans le FEPTEU- Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et confirment son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTE

NO-16-113 **PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUE SUR SEAO NUMÉRO 2016-01**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYE PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale à publier l'appel d'offres publique sur le site du SEAO simultanément avec le Courrier Frontenac concernant le mandat d'ingénierie pour la préparation de plans et devis avec surveillance pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées portant le numéro 2016-01.

ADOPTE

NO-16-114 **FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SOUMISSIONS REÇUES SUITE À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYE PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale et lui confient le pouvoir de former un comité de sélection afin d'analyser les soumissions reçues concernant le mandat d'ingénierie pour la préparation de plans et devis avec surveillance pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées portant le numéro 2016-01.

ADOPTE

NO-16-115 **DEMANDE ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION CONCERNANT L'ASPHALTAGE DE LA PATINOIRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la municipalité a fait appel à un fournisseur local pour ce travail;

Considérant que le conseil a pris connaissance des coûts pour ce travail;

Considérant que la municipalité peut accorder de gré à gré un contrat qui comporte une dépense de moins de 25 000$;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat d'asphaltage de la patinoire pour le projet d'amélioration du parc municipal à la firme B. Laflamme Asphalte Inc, 663, 9ième rue Nord, Thetford Mines, Qc, G6G 5K2 au montant de 13 000$ plus taxes applicables pour une superficie de 4 225 p.c.

ADOPTE

NO-16-116 **AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL EXISTANT**

ATTENDU QUE le ministère de Développement économique Canada pour les régions du Québec a élaboré et mis en place le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) afin de soutenir des projets visant la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires existantes;

ATTENDU QUE le ministère de Développement économique Canada pour les régions du Québec a lancé un appel de propositions entre le 1er et le 8 juin 2016 sous le thème *une économie axée sur une croissance propre* en accordant la priorité aux projets des plus petites municipalités et aux clients n'ayant pas reçu de financement de l'Initiative d'investissement local (IIL) ou du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC);

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Saint-Adrien-d'Irlande, en tant qu'organisme sans but lucratif admissible au programme, a présenté une demande d'aide financière au montant de 60 672.31$, dans le cadre du (PIC 150) en vue de l'amélioration du parc municipal de Saint-Adrien-d'Irlande par l'ajout de jeux d'eau, pour un coût total de 60 672.31$;

SUR PROPOSITION DE DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR VANESSA DAIGLE

Il est résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'appuyer pour un montant de 60 672.31$ le projet d'amélioration du parc municipal de Saint-Adrien-d'Irlande par l'ajout de jeux d'eau pour un montant de 60 672.31$, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de Développement économique Canada. Ce montant comprend les taxes.

ADOPTE

NO-16-117 **COLLOQUE ANNUEL-ADMQ**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYE PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste au colloque annuel de zone qui se tiendra le 8 septembre 2016 au Manoir du Lac William, 3180, Rue Principale, Saint-Ferdinand, au montant de 100.00$ tous frais payés par la municipalité.

ADOPTE

NO-16-118 **CORRESPONDANCE**

Aucune

NO-16-119 **VARIA**

Présentation de notre nouvel inspecteur municipal Daniel Pouliot. Bienvenue et bonne chance.

NO-16-120 **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-16-121 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 57.

ADOPTE

_____	_____
Jessika Lacombe	Ghislaine Leblanc
Mairesse	Secrétaire-trésorière
	Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.